FFGolf et le Pitch & Putt

Pour la fédération française de golf, (FFGolf), le terme « Pitch & Putt » est utilisé pour désigner une petite structure avec un parcours de 18 trous mesurant pas plus de 1 200 mètres, où aucun trou ne dépasse 90 mètres. Ceci s’inspire des normes de l’association internationale de Pitch & Putt, (IPPA). A ce jour, FFGolf a homologué plus de 150 parcours en catégorie « Pitch & Putt ». Certains sont des petits parcours qui n’ont que cette configuration ; beaucoup sont sur des parcours plus longs avec des départs avancés pour avoir une partie configurée en P&P.

France Pitch & Putt, (F.P.P.), a introduit la pratique de ce sport en France en 1999 et collabore avec la fédération de golf depuis. Pratiqué sur un parcours approprié, le sport de P&P ne diffère du golf que par le nombre maximum de clubs dont disposent les joueurs : 14 au golf et seulement 3, (dont un putter), au P&P.

Ne sachant si le R&A, (instance internationale pour édicter les règles du golf), permet aux fédérations nationales de golf de valider des compétitions où les joueurs ne peuvent pas utiliser 14 clubs, FFGolf organise chaque année une compétition appelée « Championnat par Équipe de Golf sur Pitch & Putt », où les joueurs peuvent utiliser jusqu’à 14 clubs s’ils le souhaitent.

Conscients de l’insuffisance de cette seule compétition annuelle pour apporter une animation motivante aux petites structures, le 8 février la FFGolf a engagé un échange avec F.P.P. pour améliorer les formules de jeu pour les petites structures. F.P.P. propose d’adapter son épreuve phare, la LIPP, au golf. La LIPP est une compétition mensuelle de 18 trous en strokeplay, organisée dans tous les clubs membres de l’Association. Un référent de club envoie les scores à Jean-Luc Pannetier de la Grande Motte, qui calcule les classements par équipe et en individuel, ainsi que les modifications de handicap. Tout ceci est publié sur le site internet : francepitchandputt.com

Depuis plusieurs années, on organise une finale où les clubs envoient une équipe pour disputer un premier tour en strokeplay suivi de deux tours en matchplay. La LIPP est devenue la locomotive de FPP et les joueurs sont assez motivés pour jouer en nombre sous une pluie glacée comme il a été le cas pour une cinquantaine de joueurs au golf de Riom le mois dernier. Comment adapter ce type d’épreuve au golf ? Deux possibilités :

1 FFGolf organise elle-même une activité similaire mais il faudrait une confirmation officielle de la part du R&A avant de la valider.

2 FFGolf encourage toutes ces petites structures à participer à la LIPP. L’adhésion à FPP est gratuite pour des clubs et des joueurs membres de FFGolf ; on verse un droit de jeu annuel de 10€ par joueur et une cotisation annuelle de 20€ par club. FPP est une association à but non-lucratif, gérée par des bénévoles, donc la quasi-totalité de cet argent est redistribuée aux joueurs et aux clubs sous forme de lots en bons d’achat ; dotation 2020 – 3 000€.

Prochain échange prévu : le 16 mars à 10h00